Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Didier Hotte : « faire face aux difficultés de l'entreprise »



Didier Hotte, ingénieur de formation, chef d'entreprise –Direction générale puis rachat de Somair-Gervat, création d'Hydralians, enseigne de distribution des métiers de l'eau et du paysage- à la retraite, ancien juge au tribunal de commerce d'Avignon, président du Cip 84 de l'Apesa 8407 évoque la prévention en cas de difficultés dans l'entreprise.

«Le CIP –prévenir les difficultés des entreprises- est, au départ, une structure nationale avec des délégations régionales et départementales, créées sous la sous forme d'associations complètement indépendantes, détaille Didier Hotte. Le CIP 84, Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises en Vaucluse, propose aux chef(fe)s d'entreprise d'être reçus de manière confidentielle, anonyme et gratuite par un trio d'experts : expert-comptable ou commissaire aux comptes ; avocat et ancien juge du tribunal de commerce. Ces trois experts bénévoles reçoivent les chefs d'entreprise pour les aider à anticiper les difficultés et les informer des solutions possibles. Ils renseignent sur les outils et solutions et sur les droits et procédures. En tout, le CIP 84 compte 32 membres : 11 experts-comptables ou commissaires aux comptes, 10 anciens juges du Tribunal de Commerce d'Avignon et 11 avocats. Ces rencontres avec les chefs d'entreprise en demande ont lieu, tous les jeudis, de 14h à 17h, trois fois par

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

mois à Avignon, et une fois par mois à Carpentras. Une équipe de bénévoles dévolue aux chefs d'entreprise en difficultés financières.»



Didier Hotte, Copyright MMH

Comment ça se passe
«Les chefs d'entreprise prennent rendez-vous et s'y rendent avec la personne de leur choix comme un comptable, un conseiller d'entreprise pour venir exposer leur problématique aux trois experts. L'entretien est anonyme, confidentiel et gratuit.»

Comment faire pour ne pas agir avant qu'il ne soit trop tard ?
«Justement, en se préoccupant de faire le point comme l'analyse de la situation qui débute par 'l'anamnèse' matérielle, économique et sociale de l'entreprise, soit le recueil d'indices permettant d'établir un début de diagnostic afin de mettre au jour les difficultés.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Où en est le chiffre d'affaires ?
«En progression, stable ou en baisse et depuis combien de temps. Même chose à propos du carnet de commande, les charges, les résultats. Vient, ensuite, la situation de la trésorerie : l'argent disponible, les relations avec le banquier, l'endettement bancaire, le niveau des dettes fournisseurs, de la dette clients, du niveau des dettes sociales et fiscales. Enfin, l'on examine l'environnement de l'entreprise : le nombre de clients et celui des fournisseurs principaux.»

Le diagnostic
«Les experts interrogent l'entrepreneur sur ce dont il aurait pu faire l'objet comme un contentieux client ou fournisseur ; un redressement fiscal ou social ; la condamnation d'une indemnité importante ; un sinistre important ou encore la mise en œuvre d'une procédure de licenciements. L'ensemble de ces paramètres permet de mettre aux jours les éléments importants qui pourraient potentiellement impacter l'entreprise.»


Copyright Freepik

Au terme de l'entretien
«Au terme de l'entretien les experts peuvent orienter le chef d'entreprise vers des solutions les plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

adaptées. S'il ne fallait retenir qu'une chose ? Le chef d'entreprise doit, avant tout, anticiper. Car, hélas, la plupart du temps les dirigeants arrivent trop tard.»

Ce que l'on ne veut pas voir
«Le dirigeant observe des clignotants tels que les retards de paiement d'un ou plusieurs clients, qui vont le conduire à des retards de paiement auprès des organismes sociaux, ce qui génère du stress puis de l'anxiété. Le chef d'entreprise n'est plus en capacité d'honorer ses échéances de fin de mois. Ce sont ces clignotants qui co-agissent sur son comportement. Au niveau légal, une personne en cessation de paiement dispose de 45 jours pour déclarer ses difficultés au tribunal des affaires économiques. En se déclarant à temps, dans ce délai, personne ne peut l'accuser d'avoir fait une faute de gestion personnelle. A contrario, au-delà de 45 jours, le dirigeant peut être pris en faute de gestion et être poursuivi à titre personnel.»

Le rôle du CIP84
«Le rôle du CIP84 est d'attirer l'attention sur toutes ces problématiques et de dédramatiser l'appel au secours du chef d'entreprise, auprès du tribunal commerce car l'instance doit agir comme un véritable protecteur du chef d'entreprise. Ainsi, le chef d'entreprise en difficulté peut se mettre, via le pôle prévention, en protection du président du tribunal ou du président honoraire. Dans les pistes pour aider le chef d'entreprise ? Un des experts peut tout à fait appeler la Banque de France, l'Urssaf ou encore les impôts pour demander un étalement de la dette, dans la mesure où il sent une réelle volonté du chef d'entreprise de s'en sortir.»

Didier Hotte : Eradiquer le suicide chez les chef(fe)s d'entreprise

Les chiffres
«L'an dernier, en 2024, nous avons traité, pour le Cip 84, 92 dossiers, contre 85 en 2023. A fin mars 2025, nous étions à plus de 35. Là encore, comme pour l'Apesa 8407, nous assistons à un accroissement des demandes des chefs d'entreprise en butte aux difficultés. Nous assistons à tous les cas de figure, avec un redressement de la situation, un étalement de la dette ou lorsqu'il est trop tard une liquidation. Mais à chaque fois, nous conseillons aux dirigeants de se mettre en protection au tribunal de commence, afin de ne pas être poursuivis à titre personnel.»

Les activités fragilisées
«Les activités fragilisées sont les artisans du bâtiment, les métiers de bouche : restauration, fastfoods, bars, les professions paramédicales, professions de beauté et agriculteurs. Ce sont ces mêmes professions qui sont suivies par l'Apesa 8407.»

Les infos pratiques
Cip 84 et Apesa 8407 au 06 11 55 61 97. Contact84@apesa-france.fr et cipvaucluse@gmail.com